

## **Compte-rendu de la commission Handicap** **Samedi 7 mars 2009**

**Charlotte BRUN** rappelle l'objet de cette réunion : élaborer quelques propositions programmatiques sur la question du handicap, dans la perspective des élections européennes du mois de juin prochain. Le PS doit s'exprimer fortement dans ce domaine. L'enjeu est important. Elle précise que sur la base du texte, remis aux participants, une note sera adressée à la première secrétaire afin d'énoncer des propositions les plus incontournables. Elle indique que le texte élaboré pour cette réunion, résulte d'un travail en commun, entre notre secteur et le député européen Jean-Louis Cottigny. Parmi les pistes programmatiques avancées, il y a :

- la ratification de la convention de l'ONU
- la mise en place d'un pacte détaillé sur les questions d'accessibilité, de citoyenneté, de Services Sociaux d'Intérêt Général.

Enfin, Charlotte Brun insiste sur la question de l'emploi, et de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. A ce sujet, elle constate que l'APF s'est livrée à un diagnostic extrêmement sévère de la situation.

**Christine TABOURET** juge le texte présenté, par trop général. Elle souhaite des pistes plus concrètes, plus détaillées. Elle évoque enfin, une expérience concrète dans la région Bordelaise, portant sur l'action de proximité, l'accompagnement à domicile, l'adaptabilité des logements, la nécessaire synergie entre lieux de convivialité.

**Jacques DEROO** juge le document présenté intéressant. Il rappelle que l'Europe comprend plus de 40 millions d'handicapés. Il est donc indispensable que le PS s'empare sérieusement du sujet, pour poser quelques principes essentiels. Les personnes en situation de handicap doivent jouir de droits collectifs. Il faut également insister sur l'intégration en milieu ordinaire, l'idée de proximité, les structures d'accompagnement. Quant à l'accessibilité, elle doit être évoquée en termes globaux et sociaux, au-delà du problème de l'habitat.

**Frédéric FLASHNER** revient sur l'importance des outils de cohésion sociale. Le PS doit affirmer une volonté politique lisible et originale.

**Jean-Michel CAUDRON** précise que l'Union européenne dispose de la capacité d'inciter fortement les Etats membres à des politiques ambitieuses, en matière de handicap. L'Union européenne doit également s'attaquer aux problèmes de la discrimination vis-à-vis de l'âge. Enfin, il note le caractère essentiel de la directive européenne cadre, sur les services sociaux d'intérêt général.

**Cécile AKTOUF** déplore tout d'abord la traduction déplorable, en français, du Manifesto. Les personnes handicapées apparaissent dans ce texte comme « des invalides du travail ». Cette traduction n'est pas acceptable. Il faut corriger le tir au plus vite. Elle regrette d'autre part, que le texte politique adopté à la quasi-unanimité du dernier conseil national dans la perspective des élections européennes, ne contienne aucune référence aux personnes handicapées. Elle espère que la Convention nationale du 21 mars pourra remédier à cette anomalie.

Elle rappelle que le droit d'être élu en particulier sur des listes pour les personnes handicapées est reconnu depuis le congrès du Mans de novembre 2005. Dans ces conditions, elle interroge sur la

place des personnes handicapées, sur les listes européennes arrêtées lors du dernier Conseil national.

Dans un second temps, Cécile Aktouf mentionne les points incontournables sur lesquels notre parti doit insister dans la perspective de l'échéance du 7 juin. Il s'agit de :

- de la convention de l'ONU et surtout du protocole additionnel, vis-à-vis duquel la France traîne délibérément des pieds ;
- du problème de la protection des majeurs et d'une manière générale de celui des tutelles ;
- du droit d'accès et en particulier le droit d'accès à tous les bâtiments recevant du public ;
- de l'accessibilité peut constituer un élément essentiel du développement durable.

Enfin, Cécile Aktouf rappelle qu'il vaut mieux parler de personnes en situation de handicap temporaire ou définitif.

**Charlotte BRUN** rappelle les règles et les conditions qui ont présidé à la constitution des listes européennes. Il s'agissait tout d'abord de respecter aussi scrupuleusement que possible, la représentation proportionnelle des sensibilités issues du congrès de Reims. A charge pour chaque sensibilité d'intégrer la question du handicap.

**Grace M'PONDO** indique que ce sont effectivement aux motions d'intégrer les différents critères à commencer par celui du handicap.

**Julie LEFEBURE** considère que l'accessibilité reste un problème lourd à régler, y compris dans notre parti. C'est un préalable pour permettre à tous d'agir et de se construire.

**Charlotte BRUN** remarque que l'accessibilité est un sujet global, allant au-delà de la simple question d'accessibilité physique.

**Christian FOURNIER** insiste sur la diversité des handicaps que nous devons mieux prendre en compte. Il dénonce l'attitude de la droite vis-à-vis du handicap mental ou psychique. Pour lui, la réforme en cours de l'AAH renvoie à une attitude de respect du choix des personnes handicapées.

**Alexis GIRSZONAS** considère qu'il vaut mieux parler de personnes en situation de handicap que de personnes handicapées. En effet, la situation de handicap peut être temporaire et surtout évolutive. Il s'inscrit pleinement dans le texte présenté à l'examen de la réunion.

Il insiste sur la lutte contre les discriminations et considère qu'une explication relative aux missions de la HALDE est indispensable à l'égard de nos élus mais aussi de nos militants. Il espère enfin que le Parti mettra tout en œuvre dans le cadre de cette campagne européenne, pour adapter son matériel de communication à la diversité des handicaps.

**Julie LEFEBURE** estime que le national devrait fournir un effort, y compris en direction des fédérations et des sections, pour renforcer les conditions d'accessibilité de toute nature.

**Charlotte BRUN** indique que le national ne peut pas répondre aux besoins des 3500 sections. L'accessibilité de Solférino, des campagnes et du site internet sont des sujets majeurs. Mais c'est également aux fédérations, d'agir et de prendre leurs responsabilités. Elle note en outre que certaines sections disposent d'importants moyens. Elle entend enfin préparer une note à l'intention du trésorier national, pour sensibiliser l'ensemble du parti à cette question centrale.

**Jean-Claude CHERHAL** pense qu'il faut être plus précis et plus simple vis-à-vis du public auquel nous nous adressons. Nous sommes en présence d'une Europe de droite plutôt attachée à une

logique lucrative. Ces élections du 7 juin doivent permettre de changer la majorité au Parlement européen. Il faut donc éviter toute technicité et proposer des messages politiques forts et hautement symboliques comme par exemple, l'instauration d'une allocation européenne permettant de relever l'ensemble des minima sociaux.

Il évoque également l'effort à conduire en matière d'accès aux transports publics. Cet effort pourrait s'insérer dans une grande politique de relance d'infrastructures. Enfin, il s'inquiète des effets dangereux de la loi Bachelot (HPST). Face à ce dispositif, il faut défendre le statut du médico-social mais également celui de la mutualité, aujourd'hui menacé.

**Grâce M'PONDO** insiste sur la charte des droits fondamentaux. Elle se demande par ailleurs, si l'on ne pourrait pas envisager la prise en charge de déplacements des délégués fédéraux, aux réunions de la commission nationale.

**Jacques VARIN** s'interroge sur le rôle et la finalité de la commission handicap. Il regrette la stagnation depuis des années et surtout l'incapacité à se faire entendre. Il met en doute la crédibilité même de notre commission.

**Charlotte BRUN** reconnaît que le handicap n'est pas suffisamment pris en compte. Pour autant, elle note que d'autres sujets, comme la jeunesse ou l'outre-mer sont tout aussi importants et connaissent toutefois dans notre parti, pour l'heure, un sort identique. Elle rappelle que le handicap est au cœur d'une problématique sociale et que nous sommes là pour favoriser une évolution des mentalités au sein même de notre parti. Elle pense que le texte présenté aujourd'hui répond à cette exigence. Nous devons collectivement proposer, dans et à l'extérieur du parti, une démarche constructive.

**Michel PATROUILLEAU** défend le rôle de la commission. Il constate qu'elle a déjà beaucoup agi et que d'autres évolutions sont possibles dans la durée. Sur un autre plan, il insiste sur la question de l'accessibilité de tous les lieux publics.

**Tiffani ERMENAUDT** pense que le problème de l'accès est global et qu'il doit donc être décliné au niveau de chaque localité. Elle approuve la nécessité de sensibiliser la base et les cadres intermédiaires du parti. Elle suggère une meilleure synergie entre sections, fédérations et commissions nationales.

**Agnès PEDRETTI-QUINQUETON** évoque l'intégration sociale comme préalable à toute évolution positive. Elle propose, elle aussi, de multiplier les échanges et les rencontres y compris entre personnes en situation de handicap et « valides ».

**Olivier MICHAULT** pense que le métier d'interprète doit évoluer et être reconnu. Cette reconnaissance doit aussi intervenir au niveau du Parlement européen. C'est une nécessité absolue. Il déplore par ailleurs la politique de Nicolas Sarkozy qui supprime un certain nombre de subventions pour tout ce qui concerne l'enseignement des sourds en milieu ordinaire. Il pointe le risque supplémentaire d'échec scolaire pour les sourds. Enfin, il critique le bilan d'un certain nombre de MDPH. Il regrette le creusement de disparités selon les départements et les pays.

**Jean-Luc CHAGNON** se reconnaît dans le document présenté en début de séance. Il estime que le travail de la commission est utile notamment dans la perspective du combat que représentent les élections européennes. Il dénonce par ailleurs le bilan européen de Nicolas Sarkozy et en particulier de la présidence française. Sur un autre plan, il souligne la diversité des handicaps et en même temps la nécessité d'une approche globale dans le cadre de politiques de solidarité. Nous devons

adresser un message clair aux électeurs. Pour y parvenir, il nous faut peser sur la direction de notre parti. Les travaux que nous engageons actuellement peuvent utilement nous y aider.

**Jacques DEROO** parle à son tour de la diversité des handicaps. Il note que la commission a déjà beaucoup évolué ces dernières années.

**Jean-Marie MONKA** note que notre société comprend beaucoup de personnes en situation de handicap. Il évoque à son tour la diversité du handicap. Pour lui, la question de l'emploi des personnes handicapées est centrale. Elle pose aussi un problème de formation.

**Grâce M'PONDO** estime que le handicap doit faire l'objet d'une vision globale.

**Frédéric FLASCHNER** considère que la nomination d'une secrétaire nationale valide aux problèmes du handicap constitue déjà une bonne impulsion. Il se réjouit de la présence dans cette salle d'un certain nombre d'élus et notamment de deux vice-présidents de conseils généraux. Cette donnée traduit une évolution intéressante de notre commission.

**Jacques VARIN** reconnaît que notre commission possède des acquis. Il faut en tenir compte. La présence d'élus est positive. Nous avons un rôle avant-gardiste à jouer dans le cadre de l'Union européenne.

**Cécile AKTOUF** évoque la nécessité de rendre le site du PS plus accessible aux personnes handicapées. Par ailleurs, elle se félicite de la réactivité du secteur à travers deux communiqués récents, l'un le 13 février sur le bilan de la loi de février 2005 ; l'autre vis-à-vis des annonces Hortefeux. La présentation d'un projet de texte aujourd'hui va également dans le bon sens. Pour autant, elle revient sur l'impératif à corriger le texte du Manifesto. Elle considère que la formule « situation de handicap » est finalement préférable à toute autre. En effet, personne n'est à l'abri à un moment ou à un autre, d'une déficience ou d'un accident de la vie. Elle suggère qu'un volet handicap figure dans chaque directive européenne. Enfin, Cécile Aktouf estime que le projet de loi relatif au 5<sup>ème</sup> risque ne sera pas débattu au Parlement avant le premier semestre 2010, compte tenu de la situation des finances publiques mais aussi d'une absence de volonté gouvernementale.

**Pierre AVIEZ** revient sur la perspective et la notion de projet de vie pour les personnes en situation de handicap. Il faut en tous les cas, des messages simples et des propos clairs. La représentativité des personnes handicapées doit être mieux prise en compte mais en dehors de toute approche par quota.

**Michel BOUDON** considère que les normes d'accessibilité seront difficiles à atteindre à l'échéance de 2015. Cela pose en effet, un problème majeur à l'ensemble des collectivités territoriales de plus en plus asphyxiées financièrement.

**Charlotte BRUN** estime que l'effort en faveur de l'accessibilité aurait très bien pu faire l'objet d'un plan de relance face à la crise. C'est d'ailleurs ce que nous avons proposé dans le cadre du plan de relance, adopté par le Parti socialiste.

**Christian FOURNIER** souhaite que l'on puisse clarifier le rôle de cette commission. Il faut sortir de considérations techniques d'ores et déjà maîtrisées par l'ensemble des associations pour porter un message politique sur le handicap. Cette attitude n'interdit pas naturellement de dialoguer avec les associations. Pour autant, notre objectif est de sensibiliser le Parti socialiste aux questions de handicap, à tous les niveaux.

**Olivier MICHAULT** suggère que l'on se penche sérieusement sur la question des appels d'urgence et des centres relais pour les personnes sourdes.

**Charlotte BRUN** rappelle que notre mission du jour est de préparer un programme synthétique simple et percutant. Tout ne peut pas être abordé. Ainsi, la question de l'accessibilité doit être traitée de manière globale.

**Jean-Claude CHERHAL** reconnaît pleinement l'utilité de cette commission. Il évoque la nécessité de construire des plans de relance au niveau européen. Dans ce cadre, les actions en direction des personnes en situation de handicap ont toute leur place.

**Jean-Michel CAUDRON** fait remarquer que des programmes « mobilité » existent déjà au niveau de l'Union européenne. Il propose par ailleurs que quelques auditions de responsables d'associations puissent intervenir, à un moment ou à un autre, au niveau de la commission.

**Nabil SANTO** évoque la situation des étudiants en situation de handicap.

**Charlotte BRUN** propose quelques éléments de synthèse pour la note qui sera adressée dès le début de la semaine, à notre Première secrétaire dans la perspective de la Convention sur les élections européennes.

Elle mentionne notamment :

- la proximité ;
- le droit des personnes majeures sous protection au niveau de l'UE ;
- l'accès aux bâtiments recevant du public ;
- les personnes en situation de handicap temporaire ou définitif ;
- le respect du choix des personnes handicapées ;
- la notion de projet de vie assortie de toutes les prudenances nécessaires concernant le statut du médico-social ;
- le statut du médico-social et les menaces qui pèsent sur lui ;
- la nécessité d'un volet handicap pour chaque directive européenne ;
- la prise en compte de la diversité des types de handicap ;
- le problème de la barrière des âges pour les personnes en situation de handicap.

**Frédéric FLASCHNER** insiste sur le lien entre service public non-marchand et amélioration du statut médico-social.

**Olivier MICHAULT** revient sur la priorité à accorder aux enfants handicapés sourds.

**Jacques VARIN** demande que l'on écarte toute frilosité, vis-à-vis de certains lobbies nationaux ou européens.

**Charlotte BRUN** indique qu'une note programmatique sera donc remise à Martine Aubry dans quelques jours prenant en compte la synthèse de nos délibérations. Elle précise que les comptes-rendus de cette réunion, mais également de la réunion précédente, seront très rapidement transmis. Elle remercie l'ensemble des participants.